

CALENDRIER DES AUDIENCES

Audiences de contentieux général :

Trois jeudis par mois, à 14h.

Note sur le déroulement des audiences de contentieux

Audiences des référés :

Deux jeudis par mois, à 10h.

Audiences de procédures collectives :

Déclarations de cessation des paiements, assignations en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, demandes de sauvegarde et instances sur procédures en cours, les mardis à partir de 8h30.

Pour connaître les dates exactes des audiences :

[Calendrier des audiences](#)

[2024/uploads/3802/Calendrier/Planning%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20audiences%202024.pdf](#)